

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action

Cybermalveillance



- <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>
- <https://www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/cybermalveillance-gouv-fr/>
- <https://www.cnil.fr/fr/cybersecurite>

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
		DOS	
		RAC	
		Directeur de la cellule Technique	
		Directrice de la cellule Soutien à la population	
		Directeur de la cellule Sécurité	
		Directeur de la cellule Logistique	

Astreintes

Voirie :

Espaces verts :

Bât/chauffage :

Informatique :

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier

Définir les objectifs	Organiser l'action
Actions préventives déjà en place	<p>Face à la menace cyber, des mesures de prévention techniques du réseau informatique communal et ont été mises en place par le service informatique (antivirus, firewall, etc...).</p> <p>Une charte informatique récemment mise à jour et qui doit être connue et appliquée par tout personnel présent en mairie (engagement de responsabilité) a pour ambition, au niveau individuel de lutter contre les risques d'une attaque cyber ou d'en limiter ses effets.</p>
Actions préventives à mettre en place	<p>Dans le cadre d'une meilleure prise en compte de la menace cyber, il convient de mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan de continuité d'activité (PCA) et/ou de reprise d'activité (PRA) ; - Mise en place de solutions alternatives au sein de chaque service, notamment ceux à destination de la population (documents sous forme papiers ou informatiques par sauvegardes sur disques amovibles pouvant être utilisés sur des ordinateurs déconnectés du réseau ...) - Former le personnel et rappeler régulièrement les règles d'hygiène informatique individuelle, - Mise en place de « stations blanches » permettant de contrôler tout support externe.
<u>EN CAS D'ATTAQUE INFORMATIQUE</u>	
En fonction des conséquences de l'attaque	<u>Sur décision du maire, le PCS est déclenché ;</u>
<u>Déclenchement du PCS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la CCC.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	<u>Assistants de la Direction des Actions Communales secondés par la cellule logistique</u>
	<ul style="list-style-type: none"> - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place dans l'armoire de stockage de la salle Hansi. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe) <p><u>DOS et RAC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les cellules à mettre en place.
Diffusion de consignes vers la population	<u>Direction de la communication</u>
	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux, panneaux d'information si ces derniers sont utilisables, - Radio, presse, affichage indiquant l'indisponibilité des services municipaux et demandes de report de demandes de service ou renvoi vers d'autres municipalités non touchées par l'attaque. - Mise en place d'équipes de contact pour assurer liaisons urgentes (concours éventuels de la RCSC)
Maintien des services à la population	<u>Cellule service à la population</u> (voir tableau partie II du PCS et cartographie)
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du ravitaillement pour les victimes ; - Renfort des associations et de la RCSC (si besoin) ; - Renfort de personnel disposant de compétences informatiques ou technique de tous services au profit du service informatique (y compris les ressources de la RCSC)
Maintenir l'information	<u>Direction de la communication</u>
	<ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE

Définir les objectifs	Organiser l'action
Informers la population du retour à la normale	<u>Direction de la communication</u> <ul style="list-style-type: none">- Via les réseaux sociaux, la presse,
Soutien administratif aux éventuels sinistrés	<u>Cellule logistique :</u> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un soutien juridique pour les personnes victimes collatérales de la crise cyber de la collectivité.- (...)
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	<u>Le DOS décide de la désactivation de la CCC.</u> <ul style="list-style-type: none">- Il en informe la préfecture